

**PROVINCE DE QUÉBEC**

*Aux contribuables de la Municipalité*

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

par la soussignée, Johanne Simms, directrice générale adjointe de la Municipalité,

**QUE :**

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE A ADOPTÉ LES DATES SUIVANTES POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL EN 2019 LESQUELLES SE TIENDRONT LE LUNDI ET DÉBUTERONT À 20H :


- 14 janvier
- 4 février
- 11 mars
- 1er avril
- 6 mai
- 3 juin
- 2 juillet (mardi)
- 12 août
- 9 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre;

**Séance spéciale – budget**

9 décembre

LA SÉANCE EST REMISE AU LENDEMAIN EN CAS DE MAUVAISE TEMPÉRATURE.

DONNÉ à Saint-Michel-de-Bellechasse ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille dix-huit.



Directrice générale adjointe

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale adjointe, résidente à Saint-Michel-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16h et 17h, le 18<sup>e</sup> jour de décembre 2018, au Centre communautaire, 129, Route 132 Est, Saint-Michel-de-Bellechasse ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018.



Directrice générale adjointe

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Second section of faint, illegible text in the middle of the page.

Third section of faint, illegible text in the lower middle of the page.

Fourth section of faint, illegible text at the bottom of the page.

